

## Demande d'analyse IGP / AOP / MCR

*A remettre obligatoirement avec les échantillons clairement identifiés. Une bouteille de 75 cL est nécessaire à l'analyse.  
Délais d'analyses: cf Catalogue de prestations. Echantillon(s) remi(s) par et sous la responsabilité du demandeur.*

**Date :** \_\_\_\_\_

**Demandeur :**

Société, Nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Tel : \_\_\_\_\_ e-mail\* : \_\_\_\_\_  
\* à indiquer s'il est différent de celui défini au contrat ou en cas d'absence de contrat

**Appellation:**

- IGP : \_\_\_\_\_  
 AOP : \_\_\_\_\_  
 MCR (préciser date de prélèvement): \_\_\_\_\_  
 Vin enrichi : \_\_\_\_\_  
 Analyse sous accréditation COFRAC portée n°1-0695 disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

N°Cuve	C	Volume	Cépage revendiqué (si nécessaire)	Millésime	Présentation		Mention particulière	Réception échantillon	
					1ère	2ème		Date :	Par :
								Revue demande **	N° éch labo
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

\*\* Lorsqu'un écart aux conditions spécifiées est constaté à la réception, le laboratoire s'assure que sa portée lui permet d'émettre ses résultats sous accréditation.

Après enregistrement de(s) échantillon(s) par le laboratoire, il ne pourra être procédé à aucune modification. Toute demande de modification ou réclamation du client entraînera une nouvelle demande d'analyse sur un nouvel échantillon. Le client devra détruire tous les bulletins en sa possession, antérieurs à la demande de modification ou réclamation.

**Autorisation de transmission des résultats par mail (cf Convention de preuves FE09 P18) :**

- personne(s) mentionnée(s) ci-dessus ou dans le contrat client :  OUI  NON
  - Syndicat, ODG, Organisme de Contrôle  OUI  NON
- Certifie avoir pris connaissance des risques liés à la transmission électronique des rapports d'analyses

**Autorisation de sous-traitance :**

(en cas de panne, surcharge de travail, impossibilité de réaliser l'analyse demandée)

OUI  NON

**Déclaration de conformité:**

La déclaration de conformité est rendue sur la base des résultats corrigés des incertitudes de mesure du laboratoire, en faisant bénéficier l'entité contrôlée de ces incertitudes (INAO-CIRC-2015-02).

La déclaration de conformité est établie par rapport aux spécifications analytiques définies dans les cahiers des charges de l'appellation indiquée ou dans les règlements (UE) n°1308/2013 et 2019/934 par défaut.

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente et le catalogue de prestations en vigueur (à disposition à l'accueil du laboratoire et sur notre site internet).

**Signature du demandeur:**